



Avis numéro : 71

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Environnement.

Objet du marché :

Réhabilitation du littoral de Piémanson (embouchure du grand Rhône), en lien avec la reconversion de salin-de-Giraud : Phase de programmation

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

La programmation doit permettre de disposer d'une approche globale et d'une vue d'ensemble du projet de réhabilitation du littoral de piémanson, à l'échelle du site de l'embouchure du grand Rhône.

Dans un premier temps, il conviendra de réaliser les expertises et études règlementaires nécessaires à la réalisation et à la gestion de l'aire naturelle de stationnement pour la plage de Piémanson, en continuité avec les études déjà réalisées. Un programme de réhabilitation des milieux naturels du site sera ensuite proposé. Les changements dans les modes de déplacements entre le village et le littoral de Piémanson seront définis. Enfin, un plan de communication et d'information sur le projet à ses différentes étapes sera établi.

La mission comporte donc quatre parties classées par ordre de priorité mais pouvant être réalisées de manière parallèle :

- Partie 1 : Expertises et études préalables à la création et à la gestion de l'aire de stationnement
- Partie 2 : Programme de mesures de réhabilitation du littoral de Piémanson
- Partie 3 : Estimation des flux induits par le projet et proposition de pistes d'actions et de dispositifs complémentaires à l'aire naturelle de stationnement pour la gestion des flux
- Partie 4 : Stratégie et outils de communication envers le public et les usagers

Cahier des charges : joint à l'avis de consultation

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : Mars 2010 sous réserve d'obtention de la totalité des financements.

Cautionnement et garanties exigés : cautionnement de 5 % du marché pour le versement de l'avance forfaitaire prévue à l'article 87 du C.M.P.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : paiement à 45 jours par mandat administratif (art 98 du C.M.P.) - financement sur budget général (fonds propres et subventions) - acomptes actualisés à l'avancement des phases techniques de la mission, tel que prévu à l'article 91 du C.M.P.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner;
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.52-12-1 à L.5212-4 du code du travail;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché;
- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Contenu de l'offre :

En plus de ses pièces nécessaires à la candidature, le candidat fournira :

- la démarche d'intervention proposée pour chacune des phases,
- un devis détaillé précisant le nombre de jours d'intervention consacrés à chacune des phases de la mission ainsi que les conditions de paiement,
- le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention, leur articulation, et la durée de la mission,
- le nom du chef de projet ainsi que la composition de l'équipe mobilisée en précisant la qualification, l'expérience des différents intervenants et le nombre de jours passés sur la mission par chaque membres de l'équipe,
- des exemples de références similaires ou proches du travail demandé,
- RIB

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222.7 et D.8222-8 du code du travail;
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 %;
- prix des prestations : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 8 janvier 2010, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Delphine Marobin-Louche, Chargée de mission « Littoral et milieu marin »
littoral@parc-camarque.fr,
Tel. : 04-90-97-10-40, télécopieur : 04-90-97-12-07

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les plis contenant tous les renseignements demandés ci-dessus doivent porter la mention suivante en haut à gauche : « Rehabilitation Piémanson - ne pas ouvrir »

Et doivent être adressées à l'adresse suivante :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Mas du pont de Rousty, 13200 Arles.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : auprès du pouvoir adjudicateur (Parc naturel régional de Camargue).

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : auprès du pouvoir adjudicateur (Parc naturel régional de Camargue).

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13006 Marseille.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13006 Marseille.
